



COMMUNE DE MEYRARGUES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU JEUDI 17 MARS 2022 A 19H30.**

(art. L. 2121-25 et R. 2121-11
 du Code Général des Collectivités Territoriales)

FP/ED

Afin de garantir les meilleures conditions de sécurité et de salubrité qu'implique l'état d'urgence sanitaire et conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié, le jeudi 17 mars 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Meyrargues, sous la présidence de M. le Maire, s'est exceptionnellement réuni :

- en la salle des fêtes, à côté de la mairie ;
 - sans public ;
 - avec rétransmission des débats en direct (via le site www.meyrargues.fr)
- sur convocation adressée à chacun de ses membres le vendredi 11 mars 2022.

Avant que ne s'engagent les débats consacrés à l'adoption des comptes administratifs des caveaux et de la ville,
M. BURLE Louis a été élu président de séance.

ELUS EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS		SANS POUVOIRS	
		AYANT DONNE POUVOIR A			
POUSSARDIN Fabrice	X				
GREGOIRE Philippe	X				
THOMANN Sandra	X				
MOREAU Jean-Michel	X				
HALBEDEL Sandrine	X				
GIANNERINI Eric	X				
ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel		X	GIANNERINI Eric		
MORFIN Gérard	X				
LALAUZE Andrée	X				
DAILCROIX Brigitte		X	DURAND Gilles		
DURAND Gilles	X				
BARBIER Daniel	X				
BERTRAND Pierre	X				
JOUBE Mireille	X				
BLANC Frédéric	X				
MICHEL Béatrice	X				
MAGNETTO Peggy		X	GREGOIRE Philippe		
BURLE Louis	X				
FRUTTERO David	X				
RICHARD Laetitia		X	MOREAU Jean-Michel		
KACHKACH Emilie				X	
DEPAUX Stéphane	X				
BOUGI Gilbert	X				
NAHON Philippe		X	DEPAUX Stéphane		
REMEDIOS-BRUN Audrey	X				
GIRAUD-CLAUDE Dominique		X	BOUGI Gilbert		
SMATI Sabrina	X				
27	20	6			26 *

VOTANTS

* Sauf pour les délibérations portant sur les comptes administratifs ville et caveaux : le maire ne prenant pas part au vote, le nombre de votants est de 25.

Élection du secrétaire de séance :

Candidat : **M. BURLE Louis.**

Pour (présents et pouvoirs)	20	POUSSARDIN Fabrice GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUBE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia
Contre (présents et pouvoirs)		
Abstentions (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina

Secrétaire de séance élu : **M. BURLE Louis.**

Adoption des procès-verbaux :

Les procès-verbaux des séances des 27 janvier et 3 mars 2022 seront soumis au vote de l'assemblée délibérante lors de sa prochaine séance.

FINANCES ET SUBVENTIONS

D2022-17FS BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX - COMPTE DE GESTION 2021.

Exposé des motifs :

Le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2021, et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

Vu la nomenclature comptable M 4 ;

Vu le compte de gestion du budget annexe de la vente de caveaux de la commune de Meyrargues, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : Déclarer que le compte de gestion du budget annexe de la vente de caveaux de la commune de Meyrargues, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour (présents et pouvoirs)	20	POUSSARDIN Fabrice GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina
Abstentions (présents et pouvoirs)		

D2022-18FS BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Avant que ne s'engagent les débats consacrés à l'adoption du compte administratif des caveaux, M. BURLE Louis a été élu président de séance à l'unanimité.

Exposé des motifs :

Le compte administratif du budget annexe vente de caveaux de l'exercice 2021 affiche les résultats suivants :

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE CAVEAUX 2021						
	Résultat clôture exercice 2020	Part excédent Fonctionnement 2020 affecté en Investissement BP 2021 (c/ 1068)	Résultat exercice 2021			Résultat de clôture exercice 2021
			Dépenses	Recettes	Total	
FONCTIONNEMENT (c/002)	-40 256,08 €		0,00 €	6 398,50 €	6 398,50 €	-33 857,58 €
INVESTISSEMENT (c/001)	58 158,48 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 158,48 €
						24 300,90 €

Restes à réaliser de la section d'Investissement (dépenses et recettes de la section d'investissement engagées mais non mandatées ni recouvrées) :

Restes à réaliser Investissement 2021	
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Solde = RAR R I - RAR D I	

M. le Maire se retire préalablement au vote.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la nomenclature comptable M 4 ;

Vu la présentation synthétique afférente aux comptes administratifs de la Commune et du budget annexe des caveaux ;

Vu le compte administratif 2018 du budget annexe de la vente de caveaux tel que joint en annexe ;

Considérant que M. BURLE Louis a été désigné président de séance préalablement aux débats portant sur le compte administratif du budget annexe vente des caveaux ;

Considérant que M. le Maire s'est retiré à l'occasion du vote ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 2 : Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour (présents et pouvoirs)	19	GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina
Abstentions (présents et pouvoirs)		

D2022-19FS BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE-COMPTE DE GESTION 2021.

Exposé des motifs :

Le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2021, et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

Vu la nomenclature comptable M 14 ;

Vu le compte de gestion du budget principal de la commune de Meyrargues, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : Déclarer que le compte de gestion du budget principal de la commune de Meyrargues, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour (présents et pouvoirs)	20	POUSSARDIN Fabrice GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina
Abstentions (présents et pouvoirs)		

D2022-20FS BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Avant que ne s'engagent les débats consacrés à l'adoption du compte administratif de la ville, M. BURLE Louis a été élu président de séance.

Exposé des motifs :

Le compte administratif du budget ville de l'exercice 2021, présenté sous la nomenclature budgétaire et comptable M 14, affiche les résultats suivants :

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE VILLE 2021						
	Résultat clôture exercice N 2020	Part excédent Fonctionnement 2020 affecté en Investissement BP 2021 (c/ 1068)	Résultat exercice 2021			Résultat de clôture exercice 2021
			Dépenses	Recettes	Total	
FONCTIONNEMENT (c/002)	558 656,44 €	258 656,44 €	3 437 836,70 €	3 422 450,64 €	-15 386,06 €	284 613,94 €
INVESTISSEMENT (c/001)	1 079 592,85 €		1 786 032,84 €	1 482 040,86 €	-303 991,98 €	-775 600,87 €
						1 060 214,81 €

Restes à réaliser de la section d'Investissement (dépenses et recettes de la section d'investissement engagées mais non mandatées ni recouvrées) :

Restes à réaliser Investissement 2021	
RAR Dépenses	1 026 491,77
RAR Recettes	921 607,71
Solde = RAR RI - RAR DI	-104 884,06

M. le Maire se retire préalablement au vote.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la présentation synthétique afférente aux comptes administratifs de la Commune ;
 Vu la nomenclature comptable M 14 ;
 Vu la présentation synthétique afférente aux comptes administratifs de la Commune et du budget annexe des caveaux ;
 Vu le compte administratif 2018 du budget principal tel que joint en annexe ;
 Considérant que M. BURLE Louis a été désigné président de séance préalablement aux débats portant sur le compte administratif ;
 Considérant que M. le Maire s'est retiré à l'occasion du vote ;
 À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 2 : Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour (présents et pouvoirs)	19	GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina
Abstentions (présents et pouvoirs)		

D2022-21FS POLITIQUE FONCIÈRE – EXERCICE 2021.

Exposé des motifs :

Un bilan des cessions et des acquisitions doit être présenté au conseil municipal lors de la séance du vote du compte administratif de l'exercice écoulé.

ACQUISITIONS	Compte	Montant € TTC*
Parcelles		
E 823 et E 825		180 000
E 537, 561, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 585, 586, 590, 594		25 000

* Hors frais de notaires.

CESSIONS	Compte	Montant TTC
Objet		
	Néant	

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;
 Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu l'article L.324-1 du code de l'urbanisme ;
 Vu la loi 93-122 du 29 janvier 1995 ;
 Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 ;
 À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

Le Conseil Municipal PREND ACTE

des acquisitions et de l'absence de cessions foncières au cours de l'exercice 2021.

D2022-22FS TABLEAU SUR LA FORMATION DES ÉLUS - EXERCICE 2021.

Exposé des motifs :

Les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions, leur permettant d'élargir leurs connaissances et leur expérience.

Un tableau annuel récapitulatif des formations suivies doit être soumis au Conseil Municipal lors de la séance où est présenté le compte administratif de l'exercice correspondant :

Date	Intitulé	Nb de conseillers	Organisme
		Néant.	

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;
 Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2123-12 ;
 À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

Le Conseil Municipal PREND ACTE

qu'aucune formation n'a été suivie au cours de l'année 2021 par les membres de l'assemblée.

D2022-23FS GESTION, ÉTAT ET ÉVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET VILLE.

Exposé des motifs :

Les risques inhérents à la gestion active de la dette sont développés dans la circulaire ministérielle n° IOCB1015077C du 25 juin 2010.

Il est ainsi préconisé la présentation au conseil municipal sur l'état et l'évolution de la dette.

Le prêt contracté par la Commune en 2011 pour l'achat du terrain du Plateau de la Plaine s'est éteint en mai 2021.

N'en demeure donc plus qu'un :

Emprunt sur 20 ans contracté en 2018 pour la réalisation du complexe sportif.

Les caractéristiques principales :

Prêteur : Caisse d'Epargne-CEPAC.

Montant du Prêt : 570.141,00 euros	Frais de dossier : 550,00 euros
	Frais de Garantie(s) : sans objet
	Indemnité de remboursement anticipé (du Prêt à taux indexé Livret A): 3 % du capital remboursé par anticipation
Date limite de signature du Contrat par l'Emprunteur : 20/07/2018	
MISE A DISPOSITION DES FONDS	
Versement intégral des fonds le : 25/07/2018	
AMORTISSEMENT DES FONDS	
Taux d'intérêt du Prêt : Taux de rémunération des Livrets A + 0,65 %	Base de calcul : exact/360
Durée d'amortissement du Prêt : 20 années	Mode d'amortissement : constant
Date du Point de départ de l'Amortissement : 25/07/2018	Périodicité des échéances : annuelle
Date de la 1 ^{ère} échéance : 25/07/2019	Différé d'amortissement : sans objet Date de 1 ^{ère} échéance d'intérêts: sans objet

Extrait du tableau d'amortissement (contrat)/charge de la dette à échéance (en €).

Tableau d'amortissement par date de flux Date d'impression : 11/07/2018 16:50:23

Commentaires :

Tableau d'amortissement par date de flux

CAISSE D'EPARGNE P.A.C.

Place Esparquin pasté
BP 108
13254 - MARSEILLE CEDEX 06
FRANCE

Instrument	Prêt								
Entité de Gestion	DSBD - Direction Support Bancaire au Développement								
Dossier	A291806J - PRET LIVRET A Indemnité de RA 3% d'un montant de 570 141,00 EUR du 11/07/2018 au 25/07/2038 Ref. Synchro : Z029419								
Client	CB0081953208 - COMMUNE DE MEYRARGUES								
Date	Déblivage	Capital	Intérêts	Intérêts capitalisés	Frais	TVA sur frais	Total	Encours	Taux
25/07/2018	570 141,00	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00	550,00	570 141,00	0,000000000
25/07/2022	0,00	28 507,05	6 878,91	0,00	0,00	0,00	35 385,96	436 112,30	1,400000000
25/07/2023	0,00	28 507,05	6 474,27	0,00	0,00	0,00	34 981,32	427 605,75	1,400000000

L'encours (capital restant dû) de dette s'élèvera, durant l'exercice, à 484 620 €, l'annuité (remboursement du capital et des intérêts dans l'année) à 32 232 €.

	2019			2020			2021			2022		
	€	€hab Commune	€hab Myne strate	€	€hab Commune	€hab Myne strate	€	€hab Commune	€hab Myne strate	€	€hab Commune	€hab Myne strate
Encours de la dette (en capital)	613 000,00 €	8100 €	75100 €	538 000,00 €	140,00 €	728,00 €	536 712,47 €	14109 €	NC	484 619,85 €	127,40 €	NC
Annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts)	2 156 000,00 €	566,00 €	97,00 €	85 000,00 €	22,00 €	97,00 €	58 447,00 €	15,36 €	NC	32 232,00 €	8,47 €	NC

sources : DGCL - comptes individuels des collectivités

Calcul effectué par la Commune : données non publiées sur le site.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE
de la gestion, l'état et l'évolution de la dette du budget ville.

D2021-24FS DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – BUDGETS DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022.

Exposé des motifs :

Depuis la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, l'élaboration proprement dite du budget primitif et des budgets annexes est précédée, pour les communes de plus de 3.500 habitants, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget (articles L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe), a, dans son article 107, apporté des modifications à l'article du code précité tant dans la forme que dans le contenu de ce débat.

S'ajoute ainsi aux dispositions légales préexistantes la nécessité, dans le cadre de ce débat, l'obligation pour le Maire de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette de la collectivité.

De même, si ce rapport, comme sous l'empire de l'ancienne législation, donne toujours lieu à débat, il doit en outre et désormais être publié et faire l'objet d'une délibération qui, maintenant, doit être adoptée suite à un vote formel.

Le rapport à l'appui du débat d'orientation budgétaire est joint en annexe à la présente.

Visas :

Ouï l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2312-1 ;
Vu le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe ;
À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

Le conseil municipal décide de :

Article 1 : Voter en conséquence la présente délibération dont l'objet porte sur le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé sur la base du rapport joint en annexe.

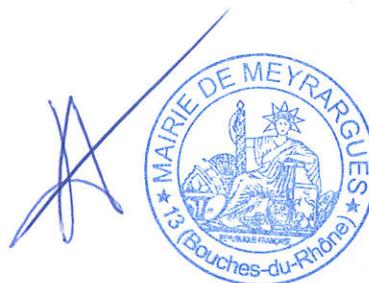
Pour (présents et pouvoirs)	20	POUSSARDIN Fabrice GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina
Abstentions (présents et pouvoirs)		

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRESENTANT
SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

(Délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020).

Date	Numéro	Objet	Tiers	Durée-Montant
03-03-2022	d2021-11FS	Abrogation de la décision n° D2020-21FS – Rétablissement des dispositions de la décision n° D2019-89FS portant sur la perception de la redevance pour occupation des domaines public et privé de la commune		
04-03-2022	d2022-16FS	Caution et produit liés à la location de salles communales – Actualisation		Caution salle Plateau de la Plaine : 1.000,00 € Location : Salle du Plateau de la Plaine : 300,00 € / jour Salle des Fêtes : 300,00 € / jour

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H30.



Affiché aux portes de l'Hôtel de Ville le... 24 mars 2022
Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le directeur général des services,
Erik Charles DELWAULLE.

Fait à Meyrargues le 22 mars 2022

Le Maire,
Fabrice POUSSARDIN.